

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1977

27 août 2011

### SOMMAIRE

Advanced Technics Properties SPF S.A.	94851	responsAbility BOP Investments S.C.A. SI-CAR	94890
Alaska Holdings S.à r.l.	94887	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	94852
Alitec Holding S.A.	94888	Sadovaya Group S.A.	94860
Amerly's International S.A., SPF	94862	Serimnir S.A.	94850
Astonial S.A.	94850	S.F. Trans S.à r.l.	94861
Belgelec Finance S.A.	94879	Société Financière Crémonèse S.A.	94877
Billecart Expansion Holdings S.A.	94860	Sofia Fashion S.à r.l.	94878
CKT s.à r.l.	94871	Stella Matutina S.A.	94878
Cofra Investments S.à r.l.	94881	Stora Enso S.à r.l.	94878
Cool-Team S.à r.l.	94886	Summit Partners WRI S. à r. l.	94879
Costeley Development S.A.	94851	Summit Partners WRI S. à r. l.	94880
CRF S.à r.l.	94876	Summit Partners WRI S. à r. l.	94880
Denama Software S.à r.l.	94892	Svenska Properties S.A.	94881
DNCA Finance Luxembourg	94895	Sweet Life S.A.	94881
DNX Network	94889	Syré Zahntechnik S.à r.l.	94885
Duberion Strategies S.A.	94850	Syré Zahntechnik S.à r.l.	94887
Elsiema S.A., SPF	94862	Taxis.lu S.à r.l.	94887
Green Partners Investment Management S.A.	94878	TCP Lux Eurinvest S.à r.l.	94896
HDF Sicav DIVM (Lux)	94873	TDL Financing Luxembourg Sàrl	94895
Jef Financière S.A.	94861	The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS	94888
Laudamar S.A.	94880	The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS (Malaspinian Management S.A.)	94887
LIBF (II) S.à r.l.	94852	Timberland Holding Luxembourg Sàrl	94889
LIBF (I) S.à r.l.	94863	Tintoretto Sicar S.A.	94896
"Lux-Portfolio" SICAV	94851	Topper S.à r.l.	94890
MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l.	94882	Tosco S.A.	94879
Monier Group S.à r.l.	94877	Treveria Forty-Three S.à r.l.	94885
Montigny S.A., SPF	94863	Trimax Environnement S.A.	94890
Niceval	94890	Troy Capital S.A.	94881
		Truvo A1 S.à r.l.	94895

**Astonial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.997.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 septembre 2011* à 09.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011113534/10/18.

---

**Serimnir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.998.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 septembre 2011* à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011113537/10/18.

---

**Duberion Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.996.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 septembre 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011113539/10/18.

---

**Costeley Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 140.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 septembre 2011 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2011;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2011;
3. affectation des résultats au 30 juin 2011;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011113540/10/18.

---

**Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 15 septembre 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011121248/795/15.

---

**"Lux-Portfolio" SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 7 septembre 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011116717/755/33.

**Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 19 septembre 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011121249/755/18.

**LIBF (II) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.500,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 162.013.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LIBF (I) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122, Luxembourg, which registration with the Luxembourg trade and companies registry is pending,

here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London & Kuwait, on 29 June 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LIBF (II) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of Sharia'a compliant participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other Sharia'a compliant manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Sharia'a compliant securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant Sharia'a compliant financing or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may to the extent that the same is Sharia'a compliant, raise funds and may issue any kind of notes, and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out to the extent that the same are Sharia'a compliant, any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at thirteen thousand five hundred pound sterling (GBP 13,500.-) represented by thirteen thousand five hundred (13,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers appointed who need not be shareholders. In case of several managers, each manager shall be appointed either as A manager or B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one (1) A and one (1) B manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 16.** The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines the term of its (their) office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as set out by article 36 of the same, the institution of statutory auditor(s), if any, is suppressed and one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office.

The Company's activities and investments shall be subject to the guidelines and review by the Sharia'a Supervisory Board of the BLME Sharia'a Umbrella Fund SICAV-SIF.

## E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. Any amendments to these articles shall further be subject to the approval of the Sharia'a Supervisory Board of the BLME Umbrella Fund SICAV-SIF.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

## F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 21.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 23.** The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

**Art. 24.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## G. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

All of the fourteen thousand (14,000) shares have been subscribed by LIBF (I) S.à r.l., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirteen thousand five hundred pound sterling (GBP 13,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

### Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, rue d'Alsace, L-1122, Luxembourg;
2. Claude Kremer, Partner, born on 27 July 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, is appointed as managers of the Company for an indefinite period.
3. PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under the number B 65.477, has been appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company until the close of the general meeting approving the accounts as at 31 December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

LIBF (I) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante,

ici représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres et au Koweït, le 29 juin 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la/du comparant/e et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel/Laquelle comparant/e, représenté/e comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle/il déclare constituer et dont elle/il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LIBF (II) S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations conformes à la Sharia'a, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière conforme à la Sharia'a, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières conformes à la Sharia'a de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des financements conformes à la Sharia'a ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour autant que cela soit conforme à la Sharia'a, lever du capital et émettre des titres obligataires, des garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société, pour autant que cela soit conforme à la Sharia'a, pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents livres sterling (GBP 13.500,-) représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de plusieurs gérants Chaque gérant sera nommé soit en tant que gérant A ou B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de

s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### D. Surveillance de la société

**Art. 16.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut nommer un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes en fixant la durée de leur mandat. Lorsque la Société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

Les activités et les investissements de la Société devront être soumis aux lignes directrices et examen du Conseil de Surveillance Sharia'a (Sharia'a Supervisory Board) de BLME Sharia'a Umbrella Fund SICAV-SIF.

#### E. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Toute modification des statuts sera également soumise à l'approbation du Conseil de Surveillance Sharia'a (Sharia'a Supervisory Board) de BLME Sharia'a Umbrella Fund SICAV-SIF

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### F. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

**Art. 24.** Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
  - (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
  - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- et
- (iv) il a été établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

LIBF (I) S.à r.l., prénommée, a souscrit toutes les treize mille cinq cents (13.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de treize mille cinq cents livres sterling (GBP 13.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, rue d'Alsace, L-1122, Luxembourg.
2. Claude Kremer, Partner, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située au 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a été nommée comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la clôture de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparant(e) a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Bonnet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: RED/2011/1322. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096975/398.

(110110072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.489.

---

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on *September 20<sup>th</sup>, 2011* at 5.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Acceptance of the resignation of all the A Directors and appointment of their successors
2. Discharge to the resigning Directors
3. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011117987/795/14.

---

**Billicart Expansion Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.378.439,21.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 27.288.

---

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra exceptionnellement le *6 septembre 2011* à 10.30 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010;
2. Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2010;
3. Quitus aux administrateurs et au commissaire;
4. Election des membres du conseil d'administration;
5. Election du commissaire;
6. Changement du siège social à l'intérieur de la commune;
7. Questions diverses.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Cette assemblée générale ordinaire sera suivie d'une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra par-devant Me Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, le *6 septembre 2011* à 11.30 heures, au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de dénomination sociale de la Société;
2. Modification de l'objet social de la Société afin de le rendre conforme aux règles légales applicables suite à l'adoption de la loi du 22 décembre 2006 abrogeant la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participations financières en lui donnant la teneur suivante:  
«Art. 3. L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.  
La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle pourra exercer, pour son compte et pour celui de tiers, toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui y sont directement ou indirectement liées.»;

### 3. Divers.

Les actionnaires sont informés que cette assemblée générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et que les décisions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011116719/48.

---

#### **Jef Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2011 à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011116715/755/19.

---

#### **S.F. Trans S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3317 Bergem, 12, Um Waisseraech.

R.C.S. Luxembourg B 145.171.

---

L'an deux mil onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur François SCHAMMEL, gérant de société, né à Ettelbruck, le 15 avril 1965, demeurant à L-3317 BERGEM, 12, Um Waisseraech,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée

«S.F. TRANS S.à.r.l.»

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.171,

établie et ayant son siège social à L-8062 Bertrange, 2, Cité Am Bruch,

constituée suivant acte notarié du 17 février 2009, publié au Mémorial C N ° 710 du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

En sa qualité d'associé unique, le comparant, se constituant en assemblée générale extraordinaire et renonçant à toute formalité de convocation, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-3317 BERGEM, 12, Um Waisseraech.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide par conséquent de modifier l'article 2 première phrase des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi dans la Commune de Mondercange.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ neuf cent (EUR 900,-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: SCHAMMEL, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9477. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 25 juillet 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011109217/46.

(110122481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

---

**Elsiema S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.388.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 septembre 2011 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011117358/795/17.

---

**Amerly's International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 septembre 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011117357/795/15.

**Montigny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.632.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 septembre 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011117359/795/15.

**LIBF (I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 16.000,00.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 161.994.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) organized as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.188, hereby represented by BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, place de Metz, L-1930, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 142.285, in its capacity as managing general partner (associé-gérant commandité), in relation to the compartment BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF - BLME Light Industrial Building Fund,

- BLME Umbrella Fund Management S.à r.l. is here represented by Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London & Kuwait, on 29 June 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of association of which shall be as follows:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LIBF (I) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of Sharia'a compliant participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other Sharia'a compliant manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of Sharia'a compliant securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant Sharia'a compliant financing or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may to the extent that the same is Sharia'a compliant, raise funds and may issue any kind of notes, and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out to the extent that the same is Sharia'a compliant, any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at sixteen thousand pound sterling (GBP 16,000.-) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

**Art. 6 .** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors, subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. In case of several managers, each manager shall be appointed either as A manager or B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is(are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of one (1) A and one (1) B manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise

indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 15.** The manager or, in case of several managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

#### **D. Supervision of the company**

**Art. 16.** The operations of the Company may be supervised by one or several statutory auditors, which need not be shareholders. The general meeting of shareholders may appoint one or more statutory auditor(s) and determines the term of its (their) office. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the general meeting of shareholders will appoint one or more statutory auditor(s).

If the Company exceeds the limits of two of the three criteria determined by article 35 of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for a period as set out by article 36 of the same, the institution of statutory auditor(s), if any, is suppressed and one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé) chosen among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises will be designated by the general meeting of shareholders, which fixes their number and the term of their office.

The Company's activities and investments shall be subject to the guidelines and review by the Sharia'a Supervisory Board of the BLME Sharia'a Umbrella Fund SICAV-SIF.

#### **E. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least. Any amendments to these articles shall further be subject to the approval of the Sharia'a Supervisory Board of the BLME Umbrella Fund SICAV-SIF.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's financial year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 21.** Each year on 31<sup>st</sup> December, the accounts are closed and the manager, or, as the case may be, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 23.** The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

**Art. 24.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Subscription and Payment*

All of the sixteen thousand (16,000) shares have been subscribed by BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF, in relation to the compartment BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF -BLME Light Industrial Building Fund, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of sixteen thousand pound sterling (GBP 16,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, rue d'Alsace, L-1122, Luxembourg;
2. Claude Kremer, Partner, born on 27 July 1956 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, is appointed as managers of the Company for an indefinite period.

3. PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) under the number B 65.477, has been appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises) of the Company until the close of the general meeting approving the accounts as at 31 December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trentième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF, une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.188, ici représentée par BLME Umbrella Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.285, en sa qualité d'associé-gérant-commandité, concernant le compartiment BLME UMBRELLA FUND SICAV-SIF -BLME Light Industrial Building Fund,

BLME Umbrella Fund Management S.à r.l. est ici représentée par Nadia Bonnet, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres et au Koweït, le 29 juin 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la/du comparant/e et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel/Laquelle comparant/e, représenté/e comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle/il déclare constituer et dont elle/il a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LIBF (I) S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations conformes à la Sharia'a, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière conformes à la Sharia'a ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières conformes à la Sharia'a de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des financements conformes à la Sharia'a ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour autant que cela soit conforme à la Sharia'a, lever du capital et émettre des titres obligataires, des garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société, pour autant que cela soit conforme à la Sharia'a, pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à seize mille livres sterling (GBP 16.000,-) représenté par seize mille (16.000) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de plusieurs gérants Chaque gérant sera nommé soit en tant que gérant A ou B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

**Art. 11.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de

s'entendre les uns les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Surveillance de la société**

**Art. 16.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut nommer un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes en fixant la durée de leur mandat. Lorsque la Société comprend plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés nommera un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes.

Si la Société dépasse la limite de deux des trois critères fixés par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, pendant la période prescrite par l'article 36 de la même loi, l'institution de commissaires aux comptes (le cas échéant) sera supprimée et un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s), choisi(s) parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leur nombre et la durée de leur mandat.

Les activités et les investissements de la Société devront être soumis aux lignes directrices et examen du Conseil de Surveillance Sharia'a (Sharia'a Supervisory Board) de BLME Sharia'a Umbrella Fund SICAV-SIF.

#### **E. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives que que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social. Toute modification des statuts sera également soumise à l'approbation du Conseil de Surveillance Sharia'a (Sharia'a Supervisory Board) de BLME Sharia'a Umbrella Fund SICAV-SIF.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à "l'assemblée générale des associés" devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

#### **F. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

**Art. 24.** Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) il a été établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

### G. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF, concernant le compartiment BLME SHARIA'A UMBRELLA FUND SICAV-SIF -BLME Light Industrial Building Fund, prénommée, a souscrit toutes les seize mille (16.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de seize mille livres sterling (GBP 16.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoquée, a par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, rue d'Alsace, L-1122, Luxembourg.
2. Claude Kremer, Partner, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est située 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a été nommée comme réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à la clôture de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de mandataire de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparant(e) a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Bonnet, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: RED/2011/1321. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096976/412.

(110109639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**CKT s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 22, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.982.

—  
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

la société Sometimes S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8009 Strassen, 27, route d'Arlon, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95 576 ici représentée par son gérant unique Monsieur Carlos Rivas, salarié, célibataire, né à Lisbonne (P) le 8 février 1977, demeurant à L-8210 Mamer, 10, route d'Arlon.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CKT s.à r.l.»

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation et la gestion d'une Maison Relais ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant.

Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (Eur 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi Anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique, la société SOMETIMES s.à r.l., préqualifiée, pour laquelle accepte son gérant Monsieur Carlos RIVAS, également préqualifié.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

*Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-2561 Luxembourg, 22, rue de Strasbourg.

2) La société sera gérée par un gérant, savoir: la société Sometimes S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8009 Strassen, 27, route d'Arlon, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95 576, qui désigne comme représentant permanent: son gérant unique Monsieur Carlos Rivas, salarié, célibataire, né à Lisbonne (P) le 8 février 1977, demeurant à L-8210 Mamer, 10, route d'Arlon.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle statutaire du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: C. RIVAS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 19 août 2011. Relation: CAP/2011/3190. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118797/126.

(110136385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of HDF SICAV DIVM (Lux) (the "Company"), initially incorporated in Bermuda on 7 July 2004 as a mutual funds and qualifying as a société d'investissement à capital variable with its registered office at 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, further to its redomiciliation in Luxembourg recorded by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on March 3, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 719 of March 25, 2008.

The Meeting elected Mr Jean-Claude Stoffel, Senior Client Relationship at HSBC Securities Services, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting

The chairman appointed as secretary Ms Carla Portillo, Company Secretary Administrator at HSBC Securities Services, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Bouchra Ermiti, Company Secretary Supervisor at HSBC Securities Services, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The Meeting was convened by notices containing the agenda sent to every shareholder by registered mail on 30 March 2011.

II. The sole item on the agenda of the Meeting is to approve the merger of the Company with HDF SICAV DIV (Lux) (hereinafter referred to as the "Continuing Company") as described in the letter from the board of directors of the Company dated 30 March 2011 and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 7 April 2011 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

(ii) the audited reports prescribed by article 266 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l. for the Company and Deloitte S.A. for the Continuing Company;

1) to approve more specifically the merger as detailed in the merger proposal;

2) to determine 9 May 2011 or such other date as the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the Company shall decide, upon the chairman's proposal (this date not being later than six months after the date of the Extraordinary General Meeting) as the effective date of the merger (hereafter the "Effective Date");

3) to decide that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the "Assets") of the Company, will be automatically transferred to the Continuing Company as detailed in the merger proposal;

4) to decide that on the Effective date, the Continuing Company will issue to the shareholders of the sub-funds of the Company, shares in the relevant shares class of the Continuing Company as detailed in the merger proposal; and

5) to state that, as a result of the merger, the Company shall cease to exist on the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

III. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

IV. In order to validly deliberate on the agenda, a quorum of 50% of the Company's capital is required to be present or represented at the Meeting.

V. It appears from the attendance list, that % out of the Company's capital is present or represented at the Meeting and that the Meeting can thus validly deliberate and vote on the sole item of the agenda.

VI. The Merger Proposal, the special reports on the Merger Proposal prepared by the auditors of the Company and of the Continuing Company, the reports of boards of directors of the Company and of the Continuing Company, the financial reports containing the audited annual accounts of the last three accounting years of the Company and the Continuing Company, as well as the current Prospectus of the Continuing Company were available for inspection to the shareholders of the Company and of the Continuing Company, as from 8 April 2011 at the addresses set forth in the Merger Proposal.

Then the Meeting took the following resolution:

*Sole resolution*

The Meeting resolves

with votes in favour,

votes against and

abstentions to approve the proposed merger of the Company with HDF SICAV DIV (Lux) (hereinafter referred to as the "Continuing Company") as described in the letter from the board of directors of the Company dated 30 March 2011 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg and more specifically, upon hearing:

(i) the report of the board of directors of the Company explaining and justifying the merger proposal published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg on 7 April 2011 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

(ii) the audited reports prescribed by article 266 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, prepared by PricewaterhouseCoopers S.à r.l. for the Company and Deloitte S.A. for the Continuing Company;

1) The Meeting resolves to approve more specifically the conditions of the merger as detailed in the merger proposal;

2) The Meeting resolves to determine 9 May 2011 as the effective date of the merger (hereafter the "Effective Date");

3) The Meeting resolves that on the Effective Date of the merger, the assets and liabilities (the "Assets") of the Company, will be automatically transferred to the Continuing Company as detailed in the merger proposal published in the Mémorial on 7 April 2011.

4) The Meeting resolves that on the Effective Date, the Continuing Company will issue to the shareholders of the Company, shares in the relevant shares class of the Continuing Company as detailed in the merger proposal.

5) The Meeting states that, as a result of the merger, the Company shall cease to exist on the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

The books and documents of the dissolved Company will remain deposited at the registered office of the Continuing Company.

*Statement*

The undersigned notary, in accordance with article 271, paragraph 2, of the law on commercial companies, has verified the existence of the merger proposal as well as of all other formalities imposed to the Company in relation with the merger.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de HDF SICAV DIVM (Lux) (la «Société»), initialement constituée aux Bermudes le 7 juillet 2004 en tant que fonds collectif de placement et qualifiant de société d'investissement à capital variable, avec siège social au 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, suite à sa redomiciliation au Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 3 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial C») numéro 719 du 25 mars 2008.

L'Assemblée a élu comme Président Monsieur Jean-Claude Stoffel, Senior Client Relationship à HSBC Securities Services, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président a désigné comme secrétaire Mme Carla Portillo, Company Secretary Administrator à HSBC Securities Services, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Mme Bouchra Ermiti, Company Secretary Supervisor à HSBC Securities Services, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'Assemblée a été convoquée par des convocations, contenant l'ordre du jour, envoyées par lettre recommandée à tous les actionnaires le 30 mars 2011.

II.- Le seul point à l'ordre du jour est d'approuver la fusion de la Société avec HDF SICAV DIV (Lux) (ci-après «la Société»), comme décrit dans la lettre du conseil d'administration de la Société du 30 mars 2011 et plus spécifiquement:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 7 avril 2011 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

(ii) les rapports des réviseurs d'entreprises prescrits par l'Article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparés par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour la Société et Deloitte S.A. pour la Société Absorbante;

1) approuver plus spécifiquement la fusion telle que décrite dans le projet de fusion;

2) fixer comme date d'effet de la fusion (ci-après «Date d'Effet») le 9 mai 2011 ou toute autre date que l'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du président (cette date n'étant pas plus tard que six mois après la date de l'assemblée générale extraordinaire);

3) de décider qu'à la Date d'Effet de la fusion, les actifs et passifs (les "Avoirs") de la Société, seront automatiquement transférés à la Société Absorbante comme détaillé dans le projet de fusion;

4) de décider qu'à la Date d'Effet, la Société Absorbante émettra aux actionnaires de la Société, des actions de la classe d'actions concernée de la Société Absorbante comme détaillé dans le projet de fusion;

5) de déclarer que, suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date d'Effet et que toutes ses actions en circulation seront annulées.

III.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le Président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste et les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau resteront annexées à l'original du présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

IV.- Pour pouvoir délibérer valablement sur l'ordre du jour, un quorum de 50 % du capital doit être présent ou représenté.

V.- Il résulte de la liste de présence que .....% du capital est présent ou représenté à l'Assemblée et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

VI.- Le projet de fusion, les rapports sur le projet de fusion préparés par les réviseurs d'entreprise agréés de la Société et de la Société Absorbante, les rapports des conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante, les rapports contenant les comptes annuels audités des trois derniers exercices de la Société et de la Société Absorbante ainsi que le prospectus actuel de la Société Absorbante étaient disponible pour inspection par les actionnaires de la Société et de la Société Absorbante, à partir du 8 avril 2011 aux adresses telles que mentionnées dans le projet de fusion.

L'assemblée a ensuite pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'Assemblée décide  
avec  
des votes en faveur,

des votes contre et

abstentions d'approuver la fusion envisagée de la Société avec HDF SICAV DIV (Lux) (ci-après défini comme "Société Absorbante") telle que décrite dans la lettre du conseil d'administration de la Société en date du 30 mars 2011 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et plus spécifiquement, d'approuver:

(i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 7 avril 2011 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

(ii) les rapports des réviseurs d'entreprise prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, préparés par PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour la Société et Deloitte S.A. pour la Société Absorbante;

1) l'Assemblée décide d'approuver plus spécifiquement la fusion ainsi que les conditions de la fusion telle que détaillées dans le projet de fusion;

2) l'Assemblée décide de fixer comme date d'effet de la fusion le 9 mai 2009 (ci-après "Date d'Effet");

3) l'Assemblée a décidé qu'à la Date d'Effet de la fusion, les actifs et passifs ("les Avoirs") de la Société seront automatiquement transférés à la Société Absorbante comme détaillé dans le projet de fusion publié au Mémorial le 7 avril 2011;

4) l'Assemblée décide qu'à la Date d'Effet, la Société Absorbante émettra aux actionnaires de la Société des actions de la classe d'action concernée de la Société Absorbante comme détaillé dans le projet de fusion;

5) l'Assemblée déclare que, suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date d'Effet et que toutes ses actions en circulation seront annulées.

Les comptes et documents de la Société dissoute resteront au siège de la Société Absorbante.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, en vertu de l'article 271, paragraphe 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié l'existence du projet de fusion ainsi que les autres formalités telle que requise à la Société en relation avec la fusion.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. STOFFEL, C. PORTILLO, B. ERMITI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22697. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011119427/179.

(110136902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

#### **CRF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.714.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 août 2011, enregistrée à Capellen, le 19 août 2011, Relation: CAP/2011/3189, que:

#### *Associés:*

L'intégralité des parts sociales est désormais détenue par la société à responsabilité limitée Sometimes S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 27, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 95576.

#### *Gérance:*

L'assemblée a révoqué Messieurs Marc FELTES, et Carlos RIVAS de leurs fonctions de gérants, puis nommé gérant unique de la société:

La société à responsabilité limitée Sometimes S.à r.l., ayant son siège social à L-8011 Strassen, 27, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 95576, qui désigne comme représentant permanent son gérant unique:

Monsieur Carlos RIVAS, salarié, célibataire, né à Lisbonne (P) le 8 février 1977, demeurant à L-8210 Mamer, 10, route d'Arlon, ici présent et qui accepte.

*Pouvoir de signature:*

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature statutaire individuelle du gérant.

Pour extrait conforme,

Capellen, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011118804/25.

(110136411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

---

**Société Financière Crémonèse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.395.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.07.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011093005/12.

(110104912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Monier Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.155.

---

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Rania Kiderchah, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de la société Monier Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.558, en vertu d'une procuration qui est restée annexée à un acte du notaire instrumentant en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1196 du 8 juin 2010.

Laquelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 18 mai 2010, enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 21 mai 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/22484 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 mai 2010 et portant la référence L100074533, numéro 862 de son répertoire, a été tenu un acte de résolution de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Monier Group S.à r.l. avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.155.

Dans l'acte susmentionné, un passage de la version française de l'article 20 concernant le pouvoir de signature des gérants n'avait pas été traduit.

Cet article doit avoir la teneur suivante:

« **Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B ou par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins deux personnes auxquelles le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture de l'acte faite au comparant, il a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2011 LAC/2011/30963 Reçu douze euros EUR 12,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096997/42.

(110109621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Sofia Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 88.897.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093007/10.

(110105115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Stella Matutina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 100.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reuler, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011093010/10.

(110105083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 67.934.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 28 avril 2011*

L'actionnaire a décidé:

- De nommer M. Hans Swartling, demeurant au Asgatan 22, SE-791 80 Falun, Suède, à la fonction de gérant classe B avec effet au 28 avril 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.07.2011.

Référence de publication: 2011093014/13.

(110104918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Green Partners Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.209.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2011 que:

- L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Ivo Hemelraad et de Madame Christine Valette de leur poste d'administrateur, et décide de nommer en leur remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2014:

\* Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France), domicilié professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg; et

\* Monsieur Olivier De Mets, né le 10 novembre 1977 à Messancy (Belgique), domicilié professionnellement au 3, rue Randlingen, L-8366 Hagen.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg vers 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093639/21.

(110105716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Summit Partners WRI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 100.037.

—  
EXTRAIT

Le présent document est établi en vue de mettre à jour l'adresse professionnelle de M. Scott C. Collins, gérant A de la Société, qui est désormais Queensberry House, 3<sup>ème</sup> Etage, 3 Old Burlington Street, Londres W1S 3AE, Royaume-Uni.

D'autre part, il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2011 que Mme Laëtitia Jolival, née le 29 mai 1984 à Thionville, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, a été nommée gérant B, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Séverine Lambert, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093015/19.

(110103721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Tosco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.387.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenu en date 5 mai 2011 que:

- Les mandats d'administrateur délégué et président du conseil d'administration de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), résidant à Rue Colonel Montagnie 87/A, 1332 Rixensart (Belgique) ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093031/14.

(110104495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.655.

—  
L'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2011 a:

- renouvelé les mandats d'administrateur pour un terme de quatre ans de MM. Guido Vanhove, Jan Brackenier, Thierry van den Hove et de Mme Florence Poncelet. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;

- pris acte du non-renouvellement du mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière de Mme Salih Merini;

- nommé en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans et de délégué à la gestion journalière M. Rachid Azoughagh, demeurant 77 rue Boucle du Val Marie à 57100 Thionville (France). Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;

- confirmé le mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de M. Sergio Val, demeurant professionnellement 1 place Samuel de Champlain à 92930 Paris La Défense Cedex (France), appelé provisoirement par le conseil d'administration du 19 novembre 2010 en remplacement de M. Mark Haestier, démissionnaire. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015;

- renouvelé pour un nouveau terme d'un an, le mandat de réviseur d'entreprises de la société anonyme Deloitte. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Fl. Poncelet / J. Brackenier

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011094358/26.

(110107226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Laudamar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

---

Société constituée le 11 juin 2004 par Me Henri Hellinckx, acte publié au Memorial C n° 844 du 17 août 2004. Les statuts furent modifiés par Me Martine Schaeffer le 20 juin 2007, deux actes publiés au Mémorial C n° 2600 (14.11.2007) et n° 2664 (21.11.2007).

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 29 juin 2011 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs

- Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- Marc Chatel, demeurant au 8 rue de la Poissonnière, CH-1298 Celigny

- Keylex Services (U.K.) Ltd, avec siège social au 13 Atherton House, Lower Southend Road, UK-SS11 8A Essex représentée par Monsieur Patrick Weber demeurant professionnellement au 1 Place de Saint-Gervais, CH-1211 Genève sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2011.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, domiciliée au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel est reconduit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2011.

Pour extrait

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2011093371/25.

(110104572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Summit Partners WRI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 100.037.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093016/10.

(110103722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Summit Partners WRI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 100.037.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011093017/10.

(110103723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Svenska Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 96.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093018/9.

(110104415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Sweet Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 156.223.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093020/9.

(110104543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 98.221.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 22 juin 2011 au siège social que:  
Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à W1S 4PD Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> Floor, 2-5, Old Bond Street, Angleterre;
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse;
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011094372/25.

(110106648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Troy Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 117.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093034/10.

(110104760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.250.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 31.070.

—  
In the year two thousand and eleven, the thirtieth day of May.

Before Maître Marc Lecuit, Civil Law notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Merrill Lynch International Holdings Inc., a US company having its registered office at 4 World Finance Centre, New York, NY 10080, United States of America; and

Merrill Lynch International Inc., a US company having its registered office at 4 World Finance Centre, New York, NY 10080, United States of America,

Both here represented by Maître Faruk Durusu, Avocat à la Cour, with professional address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties (together the “Shareholders”) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, owning all the 50,000 (fifty thousand) shares issued by Merrill Lynch (Luxembourg) S.à.r.l., a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 31.070 and having a share capital of 1,250,000 Euros (the “Company”).

The Company was incorporated on July 6<sup>th</sup>, 1989 pursuant to a deed of Maître Joseph Kerschen, Civil Law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations dated December 7<sup>th</sup>, 1989. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended several times and for the last time pursuant a deed under private seal dated December 19<sup>th</sup>, 2001 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The Shareholders representing the entire share capital of the Company have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That Merrill Lynch International Holdings Inc., prenamed owns 49,999 (forty nine thousand nine hundred ninety nine) issued shares of the Company and that Merrill Lynch International Inc., prenamed owns 1 (one) issued share of the Company;

(ii) That the agenda of the meeting, of which they have been beforehand informed, is the following (the “Agenda”):

1) Amendment of article 10 of the Articles; and

2) Miscellaneous.

(iii) That they waived any prior convening notice right; and

(iv) That they have unanimously adopted the following sole resolution.

*Sole resolution*

The Shareholders resolve to amend and restate article 10 of the Company’s Articles which shall be read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by one or several manager(s). In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two (2) managers.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who do not need to be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The managers do not contract in their functions any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as representatives of the Company, the managers are only responsible for the execution of their mandates.

The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

At least two managers present in person or represented in Luxembourg are a quorum. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by a majority of the managers present or duly represented, with a vote of at least one two (2) managers in favour of the decision. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

In addition to the managers of the Company, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may grant to one or several persons, not being managers of the Company, specific powers to represent the Company and sign in the name and on behalf of the Company. The terms and conditions of the powers so delegated to these persons shall be determined by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be."

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned Civil Law notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

En l'an deux-mille onze, le trente mai,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

Merrill Lynch International Holdings Inc., une société américaine ayant son siège social au 4 World Finance Centre, New York, NY 10080, États-Unis d'Amérique; et

Merrill Lynch International Inc., une société américaine ayant son siège social au 4 World Finance Centre, New York, NY 10080, États-Unis d'Amérique,

Toutes deux ici représentées par Maître Faruk Durusu, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire agissant au nom des parties comparantes (ensemble les «Associées») et par le notaire soussigné demeureront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associées, représentées comme décrit ci-dessus, détenant la totalité des 50.000 (cinquante mille) parts sociales émises par Merrill Lynch (Luxembourg) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.070 et dont le capital social s'élève à 1.250.000 Euros (la «Société»).

La Société a été constituée le 6 juillet 1989 suivant acte de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 7 décembre 1989. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 19 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Les Associées représentant la totalité du capital social de la Société, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) Que Merrill Lynch International Holdings Inc., pré-définie, détient 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales émises de la Société et que Merrill Lynch International Inc., pré-définie, détient 1 (une) part sociale émise de la Société;

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée, dont elles ont été informé préalablement, est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

1) Modification de l'article 10 des Statuts de la Société; et

2) Divers.

(i) Qu'elles renoncent à tout droit de convocation préalable; et

(ii) Qu'elles ont adopté la résolution unique suivante à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

Les Associées décident de modifier l'article 10 des Statuts de la Société qui devra dorénavant être lu comme suit:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de ce gérant unique. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution, prise dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique, peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces mandataires(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins deux gérants sont présents ou représentés au Luxembourg et forment le quorum de présence. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, avec le vote d'au moins deux (2) gérants en faveur de la décision. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, câble, télégramme, télex, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

En sus des gérants, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (le cas échéant) peut déléguer à une ou plusieurs personnes, n'étant pas gérants de la Société, un mandat spécifique afin de représenter la Société et de signer en son nom et pour son compte. Les conditions et le mandat ainsi confiés à ces personnes doivent être déterminés par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant.»

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. DURUSU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2011. Relation: MER/2011/1102. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Mersch, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086793/206.

(110097479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Syré Zahntechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.794.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093021/9.

(110105033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Treveria Forty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.544.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 22 juin 2011, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Jérôme Tibesar en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé Monsieur Nedim Görel, comptable, né le 25 janvier 1953 à Istanbul, Turquie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011093222/18.

(110103790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Cool-Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 104, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.362.

Im Jahre zweitausendelf,

Den ersten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Ist erschienen:

Herr Werner MOERSCH, Elektromeister / Kälteanlagenbaumeister, geboren in Saarburg (D), am 18. Februar 1955, wohnhaft in D-54439 Saarburg, Im Hagen 10.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

Herr Werner MOERSCH ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "COOL-TEAM S.à r.l.", mit Sitz in L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 111.362,

gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den damals zu Grevenmacher residierenden Notar Joseph GLODEN, am 25. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 230 vom 1. Februar 2006, abgeändert zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Gloden am 11. April 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 818 vom 24. April 2006.

Der alleinige Gesellschafter erklärt zu handeln an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung und ersucht den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem nach L-5480 Wormeldingen, 104, rue Principale zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklärt der alleinige Gesellschafter Artikel fünf der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wormeldingen.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen."

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparsenten, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. MOERSCH, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2011. Relation GRE/2011/ 2430. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): R. PETER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 11. Juli 2011.

Carlo GOEDERT  
Notar

Référence de publication: 2011096771/45.

(110109515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**Syré Zahntechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 42, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 80.794.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011093022/9.  
(110105034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Taxis.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 24, Dernier Sol.  
R.C.S. Luxembourg B 66.860.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2011093024/9.  
(110105067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS (Malaspinian Management S.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.252.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2011*

L'Assemblée a renouvelé pour la durée d'un an le mandat du réviseur d'entreprises agréé Audit & Compliance (dont le siège est situé à L-8041 STRASSEN, 65, rue des Romains).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2011.

Christian NOWAK.

Référence de publication: 2011093025/13.

(110104522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 142.061.

L'assemblée générale ordinaire des associés, tenue en date du 24 juin 2011, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Eric Goldstein, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 4 juin 1974 et ayant son adresse professionnelle au 85, Broad Street, New York, N.Y. 10004, Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 24 juin 2011, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Eric GOLDSTEIN, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Maxime Nino  
Gérant

Référence de publication: 2011095612/23.

(110107385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**The Malaspinian Fund SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.252.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2011.

*Pour le conseil d'administrations*

Christian Nowak

Référence de publication: 2011093026/13.

(110104693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**Alitec Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 52.329.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Paulo Camillo, demeurant à rue Vicente Leite, 700, ap.400, Fortaleza, Ceará, Brésil (l'"Actionnaire unique").

L'actionnaire unique a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que ALITEC HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à 3, montée de Clausen, L-1343 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 52.329 ("la Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») le 22 septembre 1995 sous le numéro 606, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C le 16 septembre 2009 sous le numéro 1788.

II. Que l'Actionnaire unique est le propriétaire de toutes les cinq cents (500) actions au porteur représentant l'entière du capital en émission de la Société.

III. Que l'Actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la Société.

IV. Que l'Actionnaire unique déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V. Que l'Actionnaire unique déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VI. Que décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire unique aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Qu'il est procédé à l'annulation des actions de la Société.

VIII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social 3, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'actionnaire unique pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Camillo, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9149. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): pr Line GERARD.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096694/41.

(110109794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**Timberland Holding Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 49.133.825,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093028/11.

(110105123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

**DNX Network, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.876.

L'an deux mille onze, le huit juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DNXCORP, (anciennement DreamNex S.A.) une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 496, avenue Francis Perrin, F-13790 Rousset, France, R.C.S. Aix 424 100 170,

ici représentée par Monsieur Gianni DE BORTOLI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, agissant en sa qualité de seul et unique associé de DNX NETWORK, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2812 du 21 novembre 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant de classe A, Monsieur Joeri De Leener, né le 5 mai 1972 à Halle Belgique, demeurant professionnellement au 49, Leming, B-3010 Leuven, Belgique.

*Deuxième résolution:*

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant de classe A pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincenzo CAROLLA, né le 26 septembre 1977 à Lecce, Italie, demeurant à L-6720 Grevenmacher, 18, rue de l'Eglise.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier le cinquième paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque gérant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DE BORTOLI, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27638. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.

Luxembourg, le douze juillet de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011096789/43.

(110109818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

---

**responsAbility BOP Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.074.

---

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 juin 2011 a décidé de renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011093124/14.

(110104241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

---

**Topper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.797.

---

*Extrait du contrat de cession portant sur la cession d'un part social de la société conclue le 4 juillet 2011*

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession d'un (1) part social de la société Topper S.à r.l. que un part social détenue par Elizabeth Verwaltung S.à r.l. a été transféré à, Red Shield Management SA, avec siège social 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 152 583.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

M. Roel Schrijen

Gérant

Référence de publication: 2011093030/15.

(110104716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**Trimax Environnement S.A., Société Anonyme,  
(anc. Niceval).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 46.430.

---

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «NICEVAL S.A.», avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 4 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 150 du 19 avril 1994, modifiée suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 685 du 24 septembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.430.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas DESJOUIS, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 1993 22 15635 Paris, 144, avenue des Champs-Élysées,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée «ne varietur» par les membres du bureau et le

notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions;

2. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), au cours de conversion de 1 EUR = 40,3399 LUF, de sorte que le capital social actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,00) représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale, s'établira après conversion à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale;

3. Augmentation de capital à concurrence de vingt-six euros et soixante-deux cents (EUR 26,62) afin de porter le capital social de son montant converti de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00), sans émission d'actions nouvelles et par apport en espèces.

4. Fixation de la désignation de la valeur nominale des actions existantes à trois cent dix euros (EUR 310,00).

5. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00), représenté par deux cents (200) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.»

6. Modification de la dénomination sociale de «NICEVAL S.A.» en «TRIMAX ENVIRONNEMENT S.A.» et modification de l'article premier, alinéa premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination sociale de «TRIMAX ENVIRONNEMENT S.A.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des deux cent (200) actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), au cours de conversion de 1 EUR = 40,3399 LUF, de sorte que le capital social actuel de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,00) représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale, s'établira après conversion à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38), représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-six euros et soixante-deux cents (EUR 26,62) afin de porter le capital social de son montant converti de soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00), sans émission d'actions nouvelles et par apport en espèces.

L'augmentation est souscrite et libérée intégralement par les actionnaires au prorata de leur participation, par un versement en espèces d'un montant total de vingt-six euros et soixante-deux cents (EUR 26,62), lequel montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de fixer la désignation de la valeur nominale des actions existantes à trois cent dix euros (EUR 310,00).

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,00), représenté par deux cents (200) actions de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination sociale de «NICEVAL S.A.» en «TRIMAX ENVIRONNEMENT S.A.», et de modifier en conséquence l'article premier, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination sociale de «TRIMAX ENVIRONNEMENT S.A.».

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Desjouis, D. Brettnacher, J. Faber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: LAC/2011/30034. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094674/93.

(110106427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

**Denama Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.672.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze,

le vingt-deux juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

la société «BLACKSTONE HOLDING S.A.-SPF», une société de gestion de patrimoine familial (SPF) existant sous forme d'une société anonyme, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et numéro 54 262,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date du 20 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Durée - Raison sociale - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le développement et la promotion de software, soit en produisant et en commercialisant ses propres marques ou celles de tiers soit par la concession de licences à des tiers pour la production et la commercialisation des produits tout en bénéficiant de l'article 50bis tel que prévu dans la loi du 21 décembre 2007 elle-même modifiant la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Sur base de l'objet décrit ci-dessus, la société pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que acquérir par achat ou de toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que gérer et développer ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance La société pourra, en outre, réaliser tous actes, transaction ou opérations commerciales, financières,

civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement, en tout ou partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

En outre la société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières et mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «DENAMA SOFTWARE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) qui sera représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, la société «BLACKSTONE HOLDING S.A.-SPF» préqualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société, à moins que les associés ne fassent usage du droit de préemption prévu à l'article 7 ci-avant. Toutefois, si un seul des héritiers est déjà associé personnellement, il est de plein droit ce mandataire.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Dans les rapports avec les tiers les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité, de gérants, les résolutions, du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à huit cents euros.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, née à Mont saint Martin (France), le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- La gérante prénommée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juin 2011. Relation: EAC/2011/8237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011088230/151.

(110099337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

---

**Truvo A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093035/10.

(110105288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**TDL Financing Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 juillet 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011093044/11.

(110105476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**DNCA Finance Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.734.

Il résulte des résolutions des associés de la Société en date du 26 mai 2011:

- que les mandats des administrateurs ayant expiré, les associés de la Société décident de réélire pour une période prenant fin à l'issue des résolutions des associés statuant sur les comptes du dernier exercice clos les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- \* Monsieur Jean-Charles Mériaux, domicilié professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;
- \* Monsieur Joseph Châtel, domicilié professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;
- \* Monsieur Paolo Lange, demeurant professionnellement 46, Via Broletto, I-20121 Milan, Italie;
- \* Monsieur Jean-Philippe Bidault, domicilié professionnellement 20, rue de la Paix, F-75002 Paris, France;

Il résulte par ailleurs de ces mêmes résolutions que les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, Deloitte S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue des résolutions des associés statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Jean-Philippe Bidault  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011095629/23.

(110107564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Tintoretto Sicar S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.850.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signature

Référence de publication: 2011093056/13.

(110104400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

---

**TCP Lux Eurinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.985.605,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 157.686.

—  
*Extrait des résolutions écrites  
adoptées par les associés en date du 30 juin 2011*

*Résolutions*

Les associés décident d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 comme suit:

*Conseil de gérance:*

M. Thomas Dewé, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant A;

M. Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant A;

M. Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, gérant B;

M. Vittorio Pignatti-Morano Campori, gérant de fonds d'investissements, demeurant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Londres (Royaume-Uni), gérant B;

M. Giacinto D'Onofrio, gérant de fonds d'investissements, demeurant professionnellement au 35, Portman Square, W1H 6LR, Londres (Royaume-Uni), gérant B.

*Réviseur d'entreprise*

Grant Thornton Lux Audit SA, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
TCP Lux Eurinvest Sàrl  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2011094842/31.

(110107486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---